Date de mise en ligne de l'acte : 22 / 03/2023

**MAIRIE DE MAZÈRES**
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES

Le 20 mars 2023

# Décision N°2023/010

## MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE CONCERNANT LA REALISATION D'UNE PASSERELLE PIETONNE ET CYCLABLE RELIANT LA BASTIDE ET LES BERGES DE L'HERS DANS LA COMMUNE DE MAZERES

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu la délibération n°2020 37 du 28 mai 2020 donnant délégation du conseil municipal au maire et notamment son alinéa 4 portant délégation dans le domaine suivant :

*« **4** – De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »*

Vu les offres reçues à l'issue de la consultation, et l'analyse qui en a été faite,

Vu la proposition faite par le groupement dont le mandataire est l'entreprise TERRE HISTOIRE, candidat le mieux disant,

**Le Maire,**

**Décide :**

1- **De confier** la mission complète de maitrise d'œuvre concernant **la réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable reliant la bastide et les berges de l'Hers dans la commune de Mazères** à l'entreprise mandataire TERRE HISTOIRE, située à Bas du Village, 31 110 St Aventin, pour un montant de 43 000 € H.T.

2- **Et de signer** toutes les pièces se rapportant à la présente

Le Maire,

Louis **MARETTE**

MAIRIE DE MAZERES (Ariège)

Date de réception AR : 22/03/2023 Numéro de l'acte : 2023010
Identifiant unique de l'acte : 009-210901856-20230320-2023010-AU
Matières de l'acte : 1.1.2 Marchés formalisés